

Ambassade des
États-Unis d'Amérique

Ottawa, le 13 décembre 1990

(Traduction)

No 466

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me référer aux discussions qui ont eu lieu à Washington les 3 et 4 décembre 1990 entre les représentants du gouvernement des États-Unis d'Amérique et du gouvernement du Canada. Compte tenu de ces discussions, j'ai aussi l'honneur de proposer que l'Accord relatif aux transports aériens entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, en date du 17 janvier 1966, tel qu'il a été modifié, soit modifié encore une fois de la façon suivante:

1. Ajouter au Tableau de routes I, section E, la route suivante numérotée 3:

«3. Un point (qui peut être changé) aux États-Unis -
Montréal (Aéroport de Mirabel) (4) (13) (14)»

2. Ajouter après la note (12) du Tableau de routes I, la nouvelle note suivante:

(13) L'inclusion de cette route dans la catégorie des routes transcontinentales ne signifie pas que la route retenue doit être une route transcontinentale.

Le très honorable

Joe Clark, CP, député,

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures